

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
11	14
Date de la convocation : 29 mars 2016	
Date d'affichage : 11 avril 2016	

L'an deux mil seize, le quatre avril deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, DÉZÉ Françoise, RIOCREUX Stéphanie, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.
MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian.

M. BERTRAND Nicolas, Trésorier.

Excusés :

Mmes LAURENT Emmanuelle (pouvoir à M. HALLIEN),
COUINEAU Jessica
M. TOQUARD Sébastien

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Approbation du compte rendu 24 février 2016 : Approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :

Une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest est prévue le 25 avril prochain afin de préparer la fusion des deux EPCI

Comité habitat : Bilan du PIG : objectifs non atteints même si des projets sont encore en cours. Des financements restent toutefois possibles, mais directement par l'organisme SOLIHA. Des frais de dossier restent à la charge des familles pour tout ce qui concerne les réhabilitations.

Le Programme Local de l'Habitat est en cours d'élaboration.

Comité développement économique : Une réflexion est menée sur une possible extension de la Zone Artisanale Benais / Restigné. Un diagnostic va être réalisé pour faire baisser le coût de l'éclairage public de la ZA. En effet, celui-ci reste allumé toute la nuit pour prévenir les cambriolages.

Une sous-commission Stratégie Economique et Projet de Territoire a été créée.

Comité eau / assainissement : Le budget a été voté. Des travaux importants d'accès à l'eau potable devraient avoir lieu à Benais pour quelques maisons isolées.

Comité tourisme : Le travail sur le livret du sentier de Saint Martin, qui devrait être inauguré le 30 avril, se poursuit.

La dissolution de l'office de tourisme de Bourgueil a été votée. Le nouvel Office de tourisme Touraine Nature a été créé avec un bureau à Bourgueil et un bureau à Langeais.

Comité enfance-jeunesse : Les ateliers du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents) remportent un vif succès. Une enquête policière géante sera organisée à La Chapelle sur Loire le 21 mai. 54 personnes se sont d'ores et déjà inscrites.

Le 17 septembre, une maison géante s'installera à la salle des fêtes de Bourgueil afin de sensibiliser les participants aux risques domestiques.

Délégations syndicales :

SMIPE : Le budget a été voté lors du dernier comité syndical. Un cabinet juridique a été choisi pour travailler sur le projet de centre de tri. Une benne éco-mobilier est arrivée à la déchetterie de Benais, permettant ainsi de transformer une charge financière pour le recyclage de déchets en recette.

Commissions municipales :

Commission urbanisme : La commission a reçu M. MATTEI du Parc Naturel Régional afin d'évoquer avec lui les possibilités offertes à la commune pour l'aménagement de la zone 1 Au prévue dans le Plan Local de l'Urbanisme. Il est inscrit que cette opération doit être une opération d'ensemble. La commune peut donc prendre attache avec un aménageur. Toutefois, dans cette période de difficultés économiques, les aménageurs semblent être « frileux » quant à l'aménagement de lotissement dans les villages ruraux et ils ont des difficultés à se faire financer. M. MATTEI a présenté à la commission des dispositifs permettant de palier à cela. La commission devra aussi se rapprocher de Val Touraine Habitat et de Bouygues (construction des cités EDF).

Commission fêtes et cérémonies : Une réunion de travail est prévue le 05 avril pour la préparation du char pour le comice.

Saint Vincent : Réunion de bilan prévue le 25 avril à 19h.

Vernalis : La commission recherche des bénévoles pour être juges et des lots à offrir en récompense aux participants.

Commission affaires scolaire : Le carnaval des écoles s'est bien passé.

Dans le cadre du projet de changement des chauffages de l'école, un technicien de l'Agence Local de l'Energie est venue en mairie afin d'aider la commission à choisir le meilleur dispositif possible en terme d'efficacité, de coûts... (Caissettes rayonnantes, pompes à chaleur air/air, deux chaudières...)

Conseil d'école extraordinaire : L'ensemble du conseil d'école souhaite garder les jours actuels pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) à savoir mardi et vendredi. Toutes les demandes seront remontées et étudiées au prochain comité de pilotage TAP courant avril.

Une réunion va avoir lieu prochainement pour déterminer dans quelles écoles (Bourgueil, Restigné ou Benais) les enfants de La Chapelle Sur Loire pourront être accueillis à la rentrée prochaine.

Commission voirie : Les plaques de rues manquantes ont été posées.

Les travaux rue du Fort Hudeau se poursuivent. La dalle qui se trouvait sous l'ancien poste va être enlevée. L'enfouissement de réseaux est rendu obligatoire par le renforcement électrique. Malheureusement l'enfouissement des réseaux télécoms ne se fera pas car cela représente un coût de 50 000 €.

Zéro-phyto : La commune n'aura plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017. Il y aura encore des dérogations pour l'entretien des cimetières et des terrains de sport. La commune doit donc se préparer à cette nouvelle réglementation et changer ses pratiques.

01 : Délibération 2016-15: **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Vote Pour : 8 Vote Contre : 4 Abstention : 00

Madame le Maire a rappelé les taux votés en 2014 et 2015 et a présenté les moyennes de taux du département et des communes limitrophes,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 260 213.43 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation de 11.39 % à **11.50 %**, par 12 voix pour
- Taxe foncière sur les propriétés bâties de 16.29 % à **16.45 %**, par 12 voix pour
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à **50.19 %**, par 8 voix pour et 4 voix contre

CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

02 : Délibération 2016-16: **BUDGET PRIMITIF 2016**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la présentation faite par Madame le Maire,

Considérant la délibération n°2016-13 d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que présenté en annexe :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 802 200.53 €
- La section d'investissement s'équilibre à 286 066.66 €

03 : Délibération 2016-17: **AVENANT A LA CONVENTION 2016 DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil qu'un point financier a été réalisé avec l'association de Cantine scolaire de Benais. Il apparaît que malgré les changements opérés cette année, principalement le changement de fournisseur de fruits et légumes, les comptes de l'association sont bons et permettent de diminuer la prestation versée mensuellement à l'Association de Cantine Scolaire de Benais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter le montant de la prestation versée mensuellement à l'Association Cantine Scolaire de BENAIS à 2 200 €, au lieu de 2 500 €, à compter du 1er mai 2016. Le marché public passe donc de 30 000 € à 27 600 € pour l'année 2016.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, chapitre 011, article 6042.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'avenant à la convention de gestion avec l'association Cantine Scolaire de Benais.

04 : Délibération 2016-18: **RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE**
Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22, 8° ;
Vu l'arrêté n° 2014-11 du 12 février 2014 portant réglementation du cimetière et notamment l'article 9-1 ;
Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame BEUGNET Marie-Françoise, née PETIT, demeurant 28 rue des Courlis à L'ILE BOUCHARD et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Acte n° 97 en date du 11 janvier 2014
- Carré 11 – Emplacement n° 8 du cimetière communal
- Concession cinquantenaire
- Au montant réglé de 91,50 Euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame BEUGNET Marie-Françoise, née PETIT déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 87.84 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que :

- La concession funéraire située dans le carré 11 – Emplacement 8 est rétrocédée à la commune au prix de 87.84 €
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 678 du budget de la commune.

05 : Délibération 2016-19: **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PARTICIPATION**
COTOYENNE
Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Capitaine Roquet et l'adjudant-chef ROBICHON de la communauté de brigade de gendarmerie de BOURGUEIL était venus présenter le dispositif « participation citoyenne » également appelé « voisins vigilants » à l'ensemble du Conseil municipal le 29 juin 2015.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique de présentation du dispositif a été organisée le 30 mars dernier par la commune et la gendarmerie de Bourgueil à la salle des fêtes communale. Il y a été précisé que le dispositif consiste en la mise en place d'un réseau de voisinage, permettant entre autre l'alerte sur tout événement suspect ou tout autre fait de nature à troubler la sécurité des personnes.

Il a une double vocation : Préventive d'abord, par la mise en place d'actions de prévention (veilles des logements temporairement inoccupés, ramassage du courrier, visite aux voisins...) et une vigilance accrue (démarchage à domicile, faux policiers...). Une vocation dissuasive aussi, par l'installation d'une signalétique spécifique. Dans les communes où il a été instauré, les cambriolages ont diminué de 16% en moyenne et des liens entre voisins ont souvent été recréés.

Tout le dispositif de voisinage mis en place se doit d'être fait dans le respect de la vie privée et des droits fondamentaux individuels.

Bien que n'ayant pas vocation à se substituer aux services de la Gendarmerie, il permet d'en renforcer les actions de surveillance et d'intervention.

Si le Conseil souhaite mettre en place ce dispositif sur la commune, une convention sera signée entre la commune, la gendarmerie et les services de l'Etat.

Madame le Maire précise que la plupart des communes de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil se sont lancés dans cette démarche et ont organisé une réunion publique d'information. Deux communes ont déjà délibéré pour l'instaurer et vont prochainement signer la convention.

Le dispositif nécessite de désigner 4 ou 5 référents parmi les habitants ou les conseillers municipaux, qui pourront être le relais entre les habitants et la gendarmerie. Un conseiller fait remarquer qu'il sera nécessaire que ces référents soient des personnes de confiance et que les contours de ce rôle soient clairement définis afin qu'il n'y ait aucun dérapage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la mise en place du dispositif de participation citoyenne,
AUTORISE la signature de la convention entre l'Etat, la gendarmerie et la commune.

QUESTIONS DIVERSES

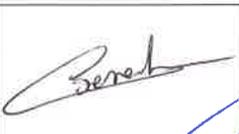
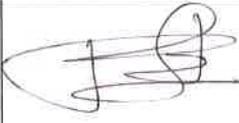
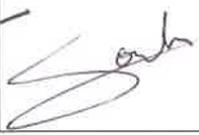
Une société d'assurance a souhaité être reçue en mairie afin de présenter leur offre de mutuelle santé communale. Le principe est l'adhésion de la commune à une mutuelle à laquelle tous les habitants qui le souhaitent peuvent adhérer. Cela doit permettre aux habitants de profiter des services d'une mutuelle santé à moindre coût. Le conseil fait remarquer que l'initiative vient d'une société d'assurance et non des habitants et estime que cela représentait un temps de traitement important pour les services. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

La discothèque a ré-ouvert le samedi 02 avril. Il y a eu beaucoup de participants à cette première soirée et aucun débordement n'a été signalé.

ERDF a informé la commune d'un changement des plages horaires heures creuses/heures pleines chez les consommateurs afin de limiter les pics de consommation. L'amplitude des heures creuses sera toujours de 8 heures par jour mais de 23h à 7h. Un courrier sera adressé à chaque consommateur au moins 6 mois avant le changement effectif des tranches horaires.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 02 mai 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 40.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
				Excusée
Mme DÉZE	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	